



Auxiliaire/Assistant(e) de vie

Employé(e) familial(e) polyvalent(e)

Missions

- ▶ Permettre aux personnes âgées, handicapées ou malades de conserver leur autonomie
- ▶ Aider dans les actes de la vie quotidienne : courses, cuisine, vaisselle
- ▶ Aider à la toilette
- ▶ Apporter un soutien, un réconfort moral
- ▶ Prendre en charge les démarches administratives, les sorties

Conditions de travail

Où ?

- ▶ Organismes, communes, associations ou particuliers
- ▶ Travail chez une ou plusieurs personnes
- ▶ Travail au sein d'une équipe pluridisciplinaire

Comment ?

- ▶ Du matin au soir ou quelques heures par jour
- ▶ Déplacements fréquents
- ▶ Garde de nuit ou de week-end et jours fériés

Exigences

- ▶ Intérêt pour les problèmes humains et sociaux
- ▶ Goût pour les tâches de la vie quotidienne
- ▶ Bonne condition physique
- ▶ Discrétion, tact
- ▶ Capacité à travailler en équipe

Salaires

Brut fonction publique territoriale 1 167 € au début 1 558€ en fin de carrière
Brut secteur privé 1 475€ au début 1 985€ en fin de carrière

Formation

AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE

Le diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) est un diplôme de référence pour l'exercice de ce métier.

La formation peut être organisée sur une amplitude de 9 à 36 mois.

Elle s'adresse à des personnes en emploi ou en voie directe, le DEAVS est réparti sur 504h en centre dans 6 domaines de formation et 560h de stage.

Diplômes requis et conditions d'admission

La formation est accessible à toute personne âgée d'au moins 18 ans, sans aucun diplôme requis. Néanmoins le candidat devra satisfaire un examen permettant d'évaluer des pré-requis qui comprend :

- ▶ Un questionnaire d'actualité orienté sur les problèmes sociaux (1h30) il faut obtenir un minimum de 10/20 pour être convoqué à la seconde épreuve.
- ▶ Entretien oral avec le jury

Les candidats titulaires de certains diplômes, certificats ou titres peuvent bénéficier de dispenses de domaine de formation et des épreuves de certification différentes et d'autre part d'allègement de domaines de formation (se renseigner auprès des centres de formation)



Auxiliaire/Assistant(e) de vie

Employé(e) familial(e) polyvalent(e)

Formation (Suite)

L'auxiliaire de vie social peut s'il le souhaite suivre une formation conduisant au diplôme d'Etat de technicien de l'orientation sociale et familiale en bénéficiant d'allègement et de dispenses de formation.

Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale est accessible par la voie de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

ASSISTANTE DE VIE

Le titre professionnel d'assistant de vie se compose de trois CCP (certificats de compétences professionnelles)

Chaque certificat valide un ensemble de compétences nécessaires à la réalisation de chacune des activités constitutives de l'emploi. Cette formation est accessible aux personnes de niveau 6eme / 5eme ou équivalent d'une durée modulable de 6 mois environ (840h), elle se décompose en 3 Certificats de Compétence Professionnelle :

CCP assister les personnes dans la réalisation des actes de leur vie quotidienne

CCP assurer la garde active des enfants et des bébés à leur domicile

CCP assister les personnes dans la réalisation de leurs tâches domestiques

EMPLOYE FAMILIAL POLYVALENT

Titre homologué de niveau V code NSF 330 paru au J.O du 05/08/1998 et 12/01/2002

Contexte de réalisation de l'activité

Cette activité s'exerce :

- ▶ au domicile de personnes âgées valides : l'employée exécute les tâches ménagères courantes tout en assurant une présence.
- ▶ au domicile d'enfants : l'employée assure en priorité le travail lié à leur présence et la responsabilité auprès de ceux-ci.
- ▶ Au domicile sans présence de l'employeur : exécute les tâches ménagères courantes.

L'activité nécessite une autonomie dans l'organisation du travail, une Adaptation aux habitudes de la personne ou de la famille et un respect des consignes de l'employeur.

L'activité s'effectue en utilisant le matériel et les produits mis à disposition par l'employeur.

Activités exercées

Assurer les tâches ménagères courantes du logement (ou en lien avec les enfants) :

- ▶ linge (lessive, repassage, séchage)
- ▶ entretien du logement, rangement
- ▶ petites réparations

Effectuer les courses (aliments, produits d'entretien) , préparer et servir des repas simples, en tenant compte des habitudes et goûts de l'employeur .

Accompagner dans sa vie quotidienne une personne âgée : confort, sorties extérieures et loisirs, assistance administrative, maintien de l'autonomie et la communication.



Auxiliaire/Assistant(e) de vie

Employé(e) familial(e) polyvalent(e)

Formation (Suite)

Un enfant : hygiène et confort, prise de repas, déplacements, activités de loisirs, accompagnement des devoirs en privilégiant l'éveil et la communication. Assurer et veiller à la sécurité et faire face aux situations d'urgence. Prendre en compte la personne ou l'enfant dès le début de l'intervention (personne ou parents)

Ce titre est homologué de niveau 5 reconnu par l'institut FEPEM de l'emploi familial. Il permet d'appréhender la réalité et les exigences de l'emploi familial par le biais de mises en situations professionnelles.

Pour accéder à la formation il faut posséder un niveau 5,5 bis ou 6 et maîtriser les savoirs de base.

Cette formation est menée en collaboration avec l'institut FEPEM de l'emploi familial qui contrôle et valide les actions de formations qualifiantes de la branche professionnelle des salariés des services du particulier employeur.

Centres de formation

Centre de formation

ACPPAV : DEAVS

Le Technoparc - 14 rue Gustave Eiffel - 78306 Poissy Cedex - Tél.: 01 39 22 10 60

AFEC FEPEM

42 boulevard Victor -Hugo
78300 Poissy tel : 01 30 65 06 36

AFPA : ADVF

Rue des graviers ZAC des broches Magnanville - 78200 Mantes la jolie
tel : 01 30 98 31 31

AGPF : ADVF

48 avenue de la division Leclerc - 78410 Aubergenville - tel : 01 30 90 09 64

Buc ressources : DEAVS

1 bis rue Louis Massotte - 78530 Buc - tel : 01 39 20 19 86/94

Pour en savoir +

www.emploi-solidarite.gouv.fr
www.travail-social.com
www.paris.fr

www.aforts.com
www.centresdegestion.org
www.anpe.fr

DRASS Ile de France - tel : 01 44 84 22 22

A consulter : fiche CIDJ n° 2.765, fiche ROME 11112

ANPE spécialisée : ANPE social - 104 boulevard Arago - 75014 Paris
tel : 01 43 26 06 55

PROXIM'SERVICES 75 - 70 rue du moulin vert - 75014 Paris - tel: 01 40 52 08 89

Pour la VAE : **CNASEA** de Limoges délégation VAE - 15 rue Léon
Walras - CS 70902 - 87017 Limoges cedex 1 0810 017 710

8 ter